

Usagers

Voici certaines consignes pour votre protection.

Recommandations concernant les mesures de prévention et de contrôle des infections pour les usagers

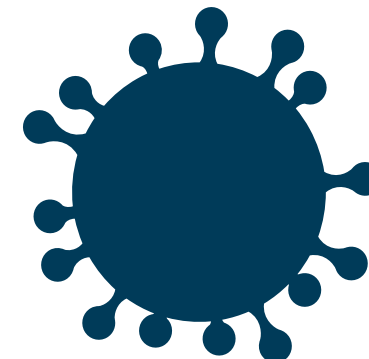
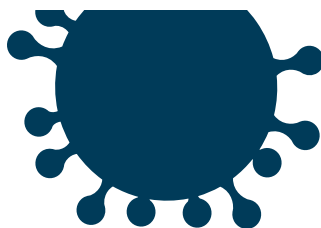


Vous devez **laver vos mains** avant de manger, de prendre vos médicaments, après être allé à la toilette et dès que vous quittez votre chambre. Vous pouvez utiliser la **solution hydro-alcoolique** ou **l'eau et le savon**. Pour la bonne technique d'hygiène des mains, référez-vous aux différentes affiches apposées.



Pour sa protection et celle des autres, tout usager doit porter le **masque de procédure (médical)** dès qu'il se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personne **même si vous êtes entièrement vacciné** (ex. : travailleur de la santé, autre usager, visiteur, accompagnateur, personne proche aidante).

Exclusions pour le port du masque : usager qui dort, interférence avec les soins.



Site Web du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal :
section COVID-19

ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/covid-19

Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires juridiques

Tous droits réservés © CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,
7 juin 2022. Version temporaire.

Mesures de protection contre la COVID-19 pour les usagers et les visiteurs en centres hospitaliers

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec

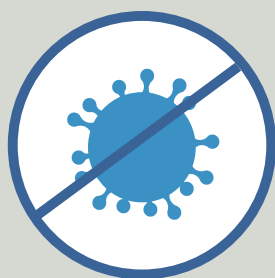
Québec

Visiteurs

Les visites aux usagers hospitalisés sont permises. Toutefois, certaines conditions s'appliquent :

Prévention et contrôle des infections

Afin de préserver la sécurité des usagers, des travailleurs de la santé et de toute personne présente dans nos installations, les mesures de prévention et de contrôle des infections suivantes s'appliquent en tout temps et à tous les visiteurs de nos installations, et ce, même s'ils sont pleinement vaccinés.



Directives concernant les mesures de prévention et contrôle des infections pour les visiteurs



Procéder à l'**hygiène des mains** en entrant et en sortant du centre hospitalier, de l'unité et de la chambre de l'usager.



Porter le **masque de procédure (médical)** dès l'entrée dans le centre hospitalier et en tout temps. Celui-ci doit couvrir le nez et la bouche.



Respecter la distanciation sociale et maintenir une distance de **2 mètres** (6 pieds) avec les autres.



Se référer au personnel avant d'apporter des **objets de la maison** (nourriture, livres, etc.).



Ne pas **boire** ou **manger** dans la chambre.

Respecter toute autre consigne en vigueur selon la situation

Il est interdit de rendre visite à votre proche si vous :

- présentez des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- êtes en attente d'un résultat de test de dépistage de la COVID-19;
- avez une consigne d'isolement à respecter;
- avez un résultat positif à la COVID-19, et ce, jusqu'à 10 jours après le début de vos symptômes ou 10 jours après votre test positif si vous êtes asymptomatique.

Il peut arriver que des mesures de restriction ou des interdictions de visites s'ajoutent (en cas d'écllosion sur une unité ou lorsque la transmission de la COVID-19 dans la population est importante).

Qu'est-ce qu'une éclosion ?

Il y a éclosion lorsque plusieurs cas d'une même infection surviennent dans la même unité de soins. Une éclosion peut prendre plusieurs jours, voire même quelques semaines avant de se résorber complètement lorsqu'une unité est touchée. Lors d'éclosion certaines mesures supplémentaires peuvent s'appliquer.

